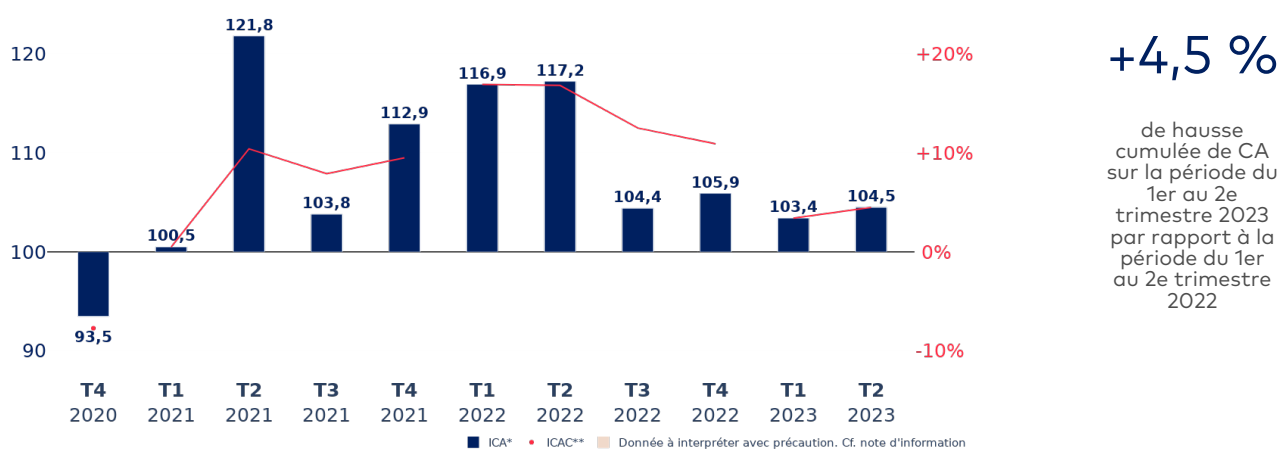


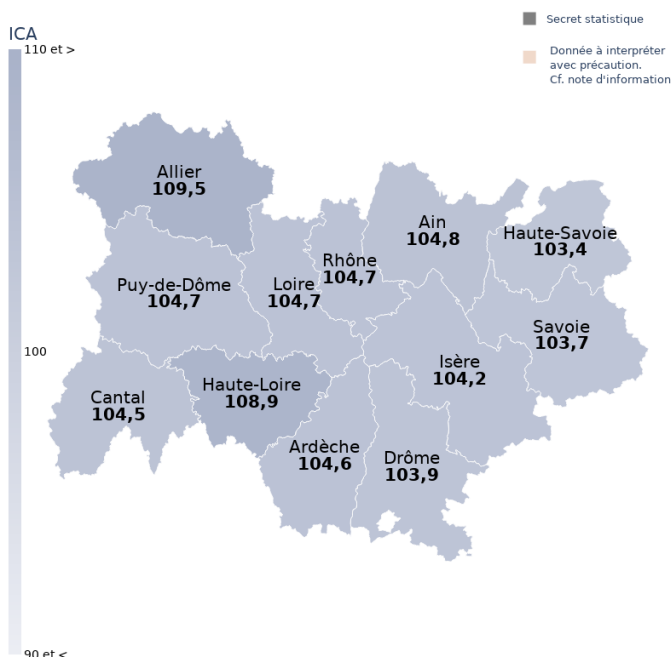
L'analyse de l'évolution trimestrielle de l'activité des TPE-PME

• Au 2e trimestre 2023, l'indice de chiffre d'affaires (ICA) des 109 400 TPE-PME d'Auvergne-Rhône-Alpes de notre échantillon est de 104,5, soit une progression de 4,5% de leur chiffre d'affaires (CA) par rapport au 2e trimestre 2022. L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) montre que les entreprises régionales ont vu leur activité augmenter de 4,5% depuis le début d'année, comparativement à la même période de l'année précédente. Cette performance place la région au 6e rang du classement national avec un résultat supérieur de 0,4 point à la moyenne française.

• Il convient également de noter que les résultats présentés dans cette analyse ne sont pas corrigés de l'inflation qui a progressé significativement depuis la fin de l'année 2021. En effet, selon les résultats de l'Insee, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,5% en juin 2023 sur les 12 derniers mois, en raison notamment de la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. Ce contexte inflationniste contribue à doper le chiffre d'affaires en valeur, les entreprises répercutant une partie des coûts sur leurs prix de vente.



La Carte de la région



L'évolution de l'activité trimestrielle par département

- Pour le 6e trimestre consécutif, les TPE-PME de l'ensemble des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont enregistré une hausse de CA.
- Celles de l'Allier (+9,5%) et celles de Haute-Loire (+8,9%) enregistrent les croissances les plus importantes au 2e trimestre 2023. Elles sont suivies par celles de l'Ain (+4,8%), de la Loire (+4,7%), du Puy-de-Dôme (+4,7%), du Rhône (+4,7%) et de l'Ardèche (+4,6%).
- Les structures des autres départements affichent des croissances inférieures ou égales à la moyenne régionale (+4,5%). Dans cette catégorie, on retrouve celles du Cantal (+4,5%), de l'Isère (+4,2%), de la Drôme (+3,9%), de Savoie (+3,7%) et enfin celles de Haute-Savoie (+3,4%).

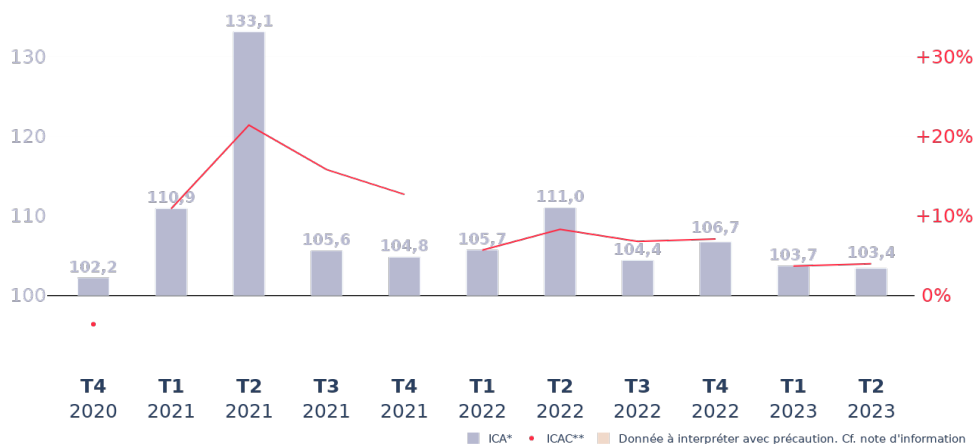
*L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. **L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR



Construction

Les 16 900 TPE-PME régionales de la construction de l'échantillon enregistrent une hausse de CA, pour le 11e trimestre consécutif, de 3,4% (en valeur) au 2e trimestre 2023. En cumulé depuis le début d'année, la progression atteint +4%. Cette croissance doit avant tout être analysée comme une conséquence de l'augmentation des prix. Le secteur dans son ensemble continue en effet d'être pénalisé par la hausse des coûts des matériaux et de l'énergie, la chute du logement neuf et de la commande publique ou encore les difficultés de recrutement.



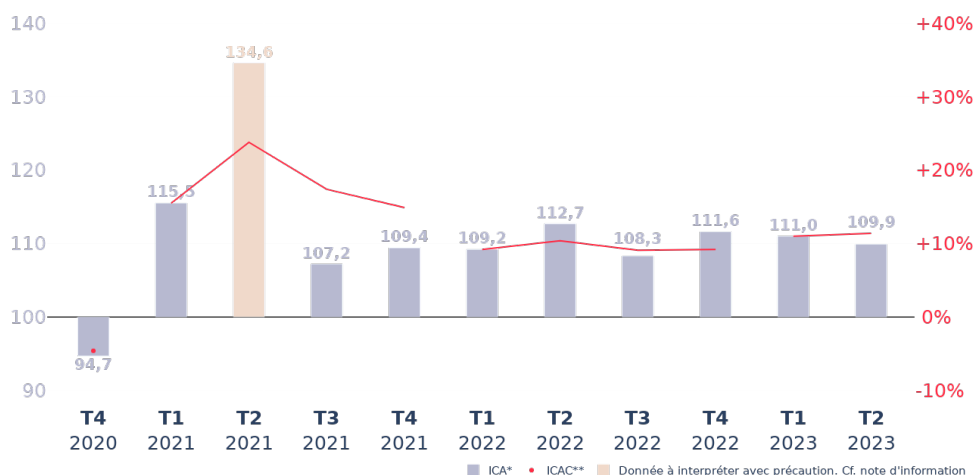
+4 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (4322B)

Au 2e trimestre 2023, pour le dixième trimestre consécutif, les 940 entreprises des travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation de l'échantillon enregistrent une progression de CA de 9,9% en valeur par rapport à la même période en 2022. En cumulé depuis le début d'année, la hausse atteint +11,4%. Comme la construction dans son ensemble, le secteur pâtit de la chute du logement neuf mais il bénéficie dans le même temps du dynamisme du marché de la rénovation énergétique, d'où ces bonnes performances.



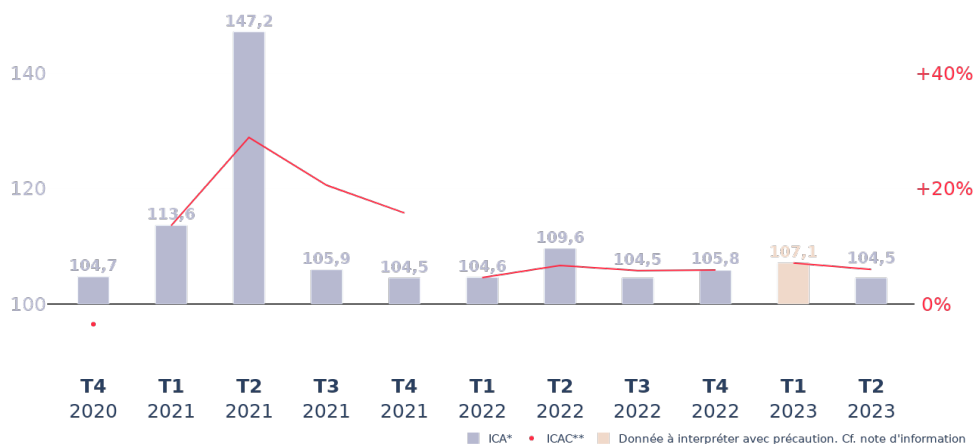
+11,4 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Travaux de menuiserie bois et PVC (4332A)

Au 2e trimestre 2023, pour le dixième trimestre consécutif, les 1 800 TPE-PME des travaux de menuiserie bois et PVC de l'échantillon enregistrent un nouveau trimestre de hausse de leur CA (+4,5%). En cumulé sur le semestre par rapport aux mêmes périodes un an avant, la hausse est de +6%. Cette activité est également pénalisée par la chute du logement neuf mais tire avantage de la bonne santé de l'entretien-rénovation et des aides publiques qui l'accompagnent. Toutefois, les délais d'obtention des aides peuvent entraîner des difficultés de trésorerie pour certains professionnels et les amener à réduire le nombre de chantiers.



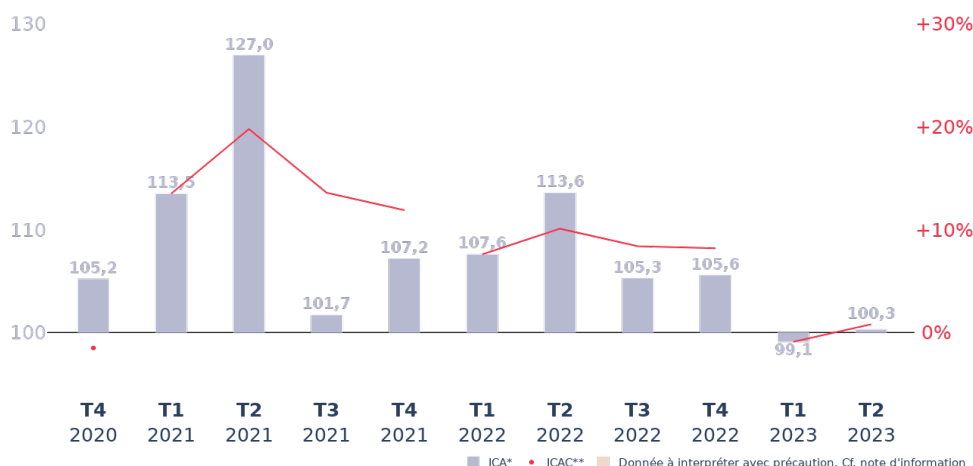
+6 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (4399C)

Après la légère baisse du précédent trimestre, l'activité des 2 300 entreprises de maçonnerie de l'échantillon stagne (+0,3% en valeur) au 2e trimestre 2023, par rapport à la même période en 2022. En cumulé depuis le début d'année, les entreprises du secteur affichent une légère hausse de 0,8%. C'est surtout la montée des prix qui porte cette croissance. Dans les faits, la chute de l'activité dans le logement neuf n'est pas compensée pour ce secteur par les chantiers d'amélioration et d'entretien et le non résidentiel neuf. L'augmentation du prix de certains matériaux vient compliquer davantage la situation de ces professionnels.



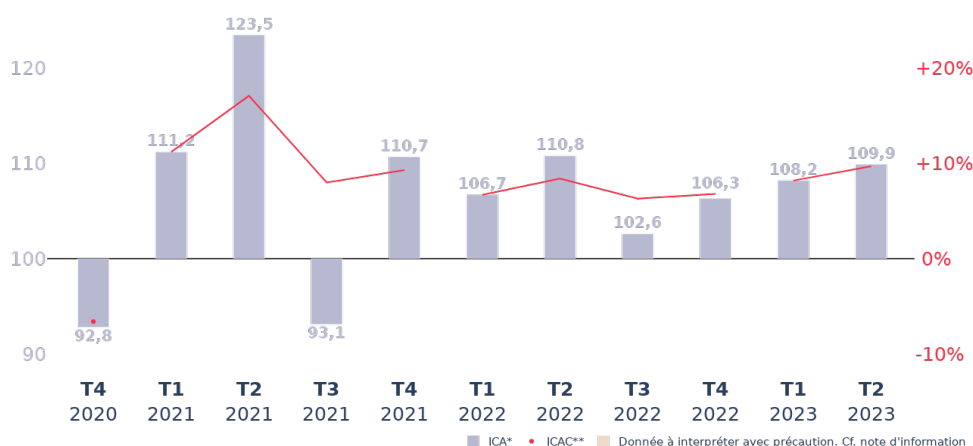
+0,8 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (4520A)

Les 2 300 TPE-PME d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers de l'échantillon affichent un septième trimestre consécutif de hausse d'activité (+9,9% en valeur par rapport au 2e trimestre 2022) et une progression de +9,7% en cumulé depuis le début d'année. Cette croissance serait principalement due à la hausse du coût des pièces détachées que les professionnels du secteur répercutent sur leurs prix. Cette forte inflation devrait toutefois ralentir avec l'ouverture à la concurrence du marché des pièces détachées dites « visibles », c'est-à-dire le pare-brise, les vitres et les éléments de carrosserie, instaurée par l'article 32 de la loi Climat. Depuis le 1er janvier 2023, les garagistes et carrossiers ne sont en effet plus dans l'obligation de se fournir auprès des constructeurs.



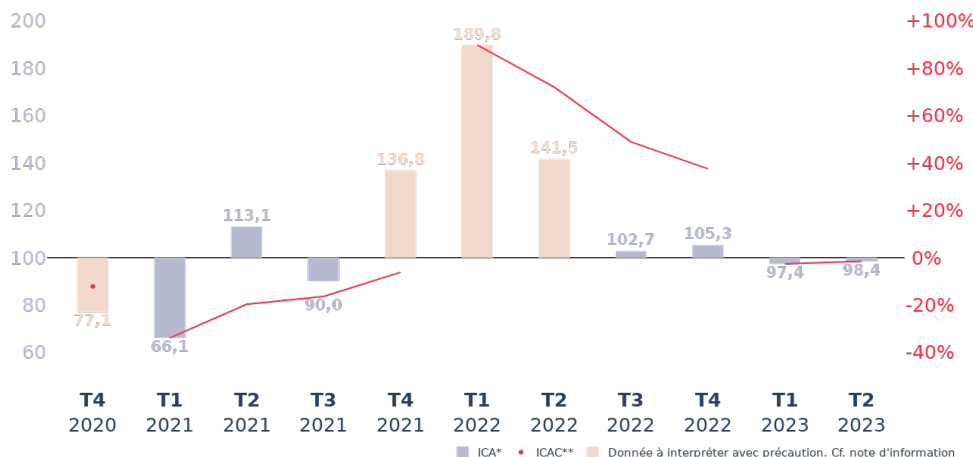
+9,7 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (4764Z)

Les 720 commerces de détail d'articles de sport en magasin spécialisé de l'échantillon voient leur CA reculer de nouveau au 2e trimestre 2023 (-1,6% en valeur). En cumulé depuis le début d'année, les entreprises du secteur enregistrent une légère baisse d'activité de 1,5%. Le contexte inflationniste a pu conduire les ménages à faire des arbitrages en défaveur de ce secteur.



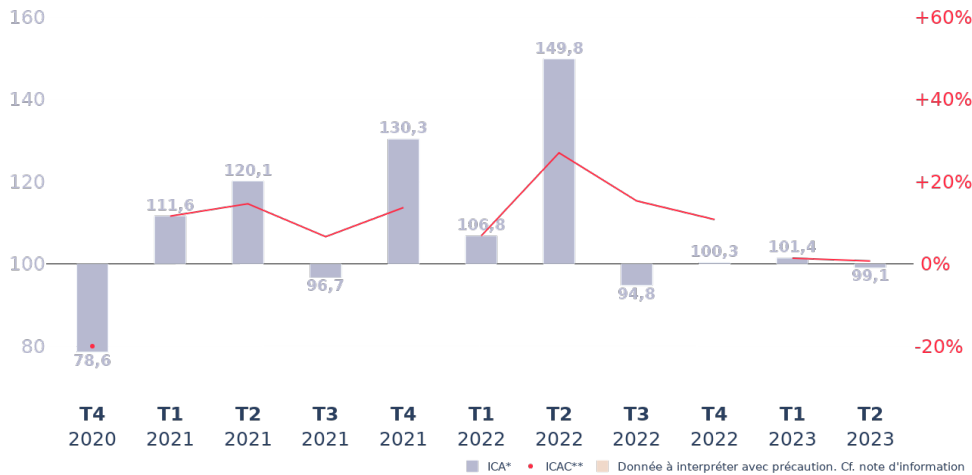
-1,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (4771Z)

Les 1 200 TPE-PME du commerce de détail d'habillement de l'échantillon enregistrent une légère baisse de CA de 0,9% (en valeur) au 2e trimestre 2023. Les entreprises du secteur affichent une légère hausse cumulée de 0,7% depuis le début d'année. Cette stagnation s'explique en partie par l'effet de base défavorable, le CA des professionnels ayant fortement augmenté au 2e trimestre 2022 (+49,8%), période de comparaison. Le contexte global demeure par ailleurs compliqué pour le secteur qui pâtit de la baisse du pouvoir d'achat des Français, de la concurrence du e-commerce qui s'est intensifiée avec la crise sanitaire mais aussi de celle du marché de la seconde main.



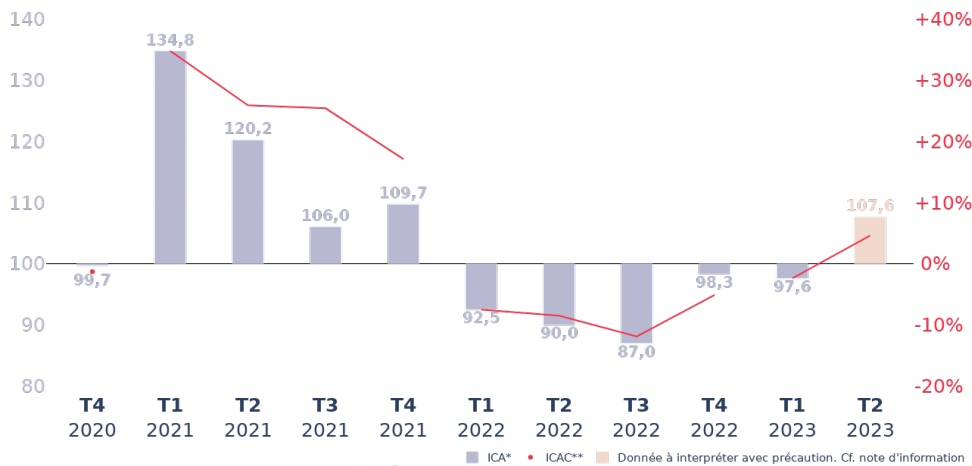
+0,7 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z)

Après deux trimestres de baisse d'activité, les 480 commerces de détail de fleurs, plantes, graines,... enregistrent une croissance de leur CA au 2e trimestre 2023 : +7,6% au 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022. En cumulé depuis le début d'année, la hausse atteint +4,6%. Le mois de juin 2023 a enregistré une très forte hausse d'activité (+36,6%) grâce à la fête des mères (celle-ci avait eu lieu en mai en 2022). De manière plus globale, il semblerait que les achats des Français en végétaux, notamment d'extérieur, aient plutôt tendance à reculer, alors que ceux-ci avaient significativement augmenté lors des différents confinements.



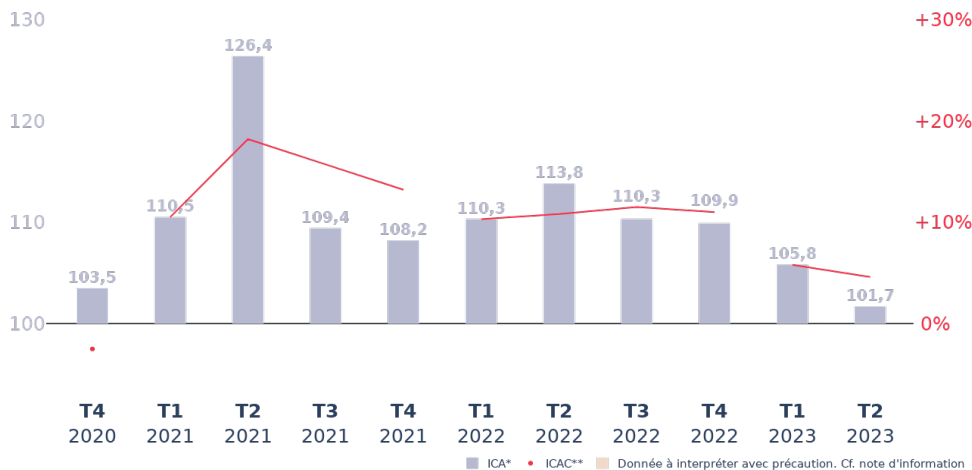
+4,6 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Transports routiers de fret de proximité (4941B)

Au 2e trimestre 2023, les 640 TPE-PME des transports de fret de proximité de l'échantillon affichent une hausse plus modérée de leur CA de 1,7% en valeur, soit un onzième trimestre consécutif de croissance. En cumulé depuis le début de l'année, elles affichent une progression de 4,6%. Malgré la hausse des coûts du carburant, le poids grandissant du e-commerce permet au secteur de poursuivre sa croissance.



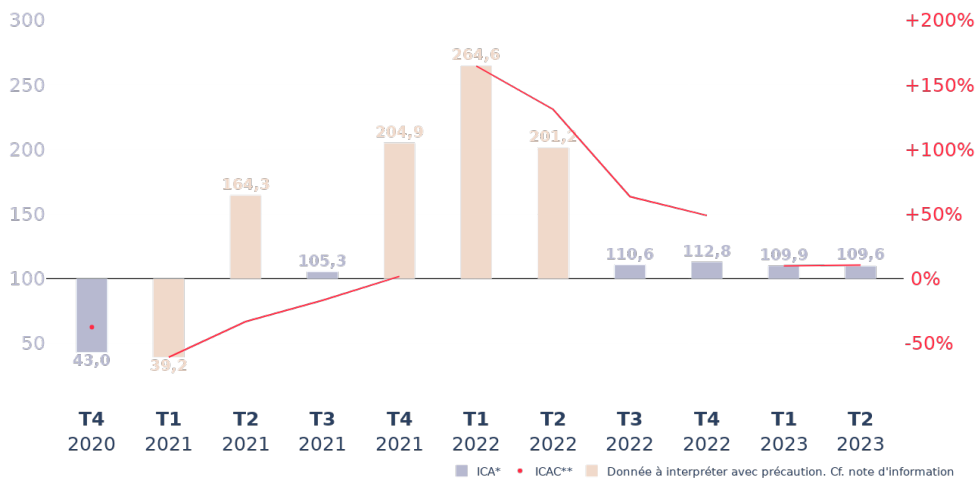
+4,6 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Hôtels (5510Z)

Les 1 100 hôtels et hébergements similaires de l'échantillon enregistrent une croissance de 9,6% en valeur lors du 2e trimestre 2023 et de 10,5% en cumulé depuis le début d'année. Les professionnels du secteur ont pu profiter du bilan touristique positif sur la période. Selon un communiqué publié sur le site d'Atout France datant du 7 juin 2023, les destinations françaises ont en effet enregistré des hausses de fréquentation significatives par rapport à 2022 (+ 15% de fréquentation durant les vacances de Pâques - 8 avril au 8 mai). Un autre communiqué de l'institution évoque « des mois de mai et de juin aux performances exceptionnelles ».



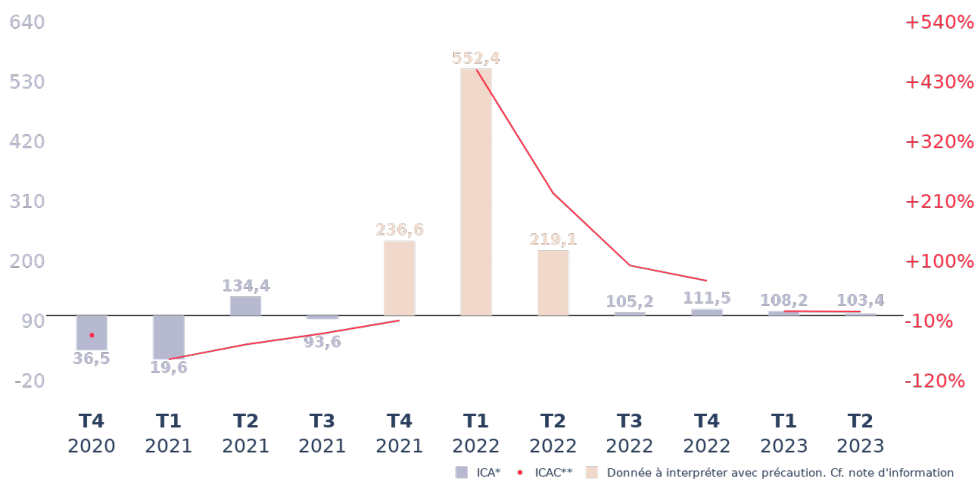
+10,5 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Restauration traditionnelle (5610A)

Les 4 600 restaurants traditionnels de l'échantillon ont vu leur activité croître de 3,4% en valeur au 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022. Ils affichent une hausse cumulée de 7,3% depuis le début d'année. Mais cette hausse, en partie due à l'inflation, doit être analysée avec prudence. Les restaurateurs ont de nouveau pâti sur la période de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Dans les zones touristiques, ils ont pu bénéficier, comme les hôteliers, de la bonne fréquentation touristique sur la période.



+7,3 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022



Agences immobilières (6831Z)

À l'instar du 1er trimestre 2023, les 1 800 agences immobilières de l'échantillon voient leur CA fortement reculer en valeur au 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022 (-17,7%). En cumulé depuis le début d'année, la baisse d'activité atteint -11,9%. La remontée des taux d'intérêt continue d'impacter fortement le secteur. Le taux moyen atteignait ainsi 3,45% en juin alors que celui-ci se situait encore aux alentours de 1% en janvier 2021. Les Français ont encore perdu en moyenne 5m² de surface à l'achat depuis janvier 2023, dans les vingt plus grandes villes du pays, selon un article du courtier Meilleurtaux datant du 20 juin 2023, la hausse des taux n'étant que peu compensée par la baisse des prix.



-11,9 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 2e trimestre 2023 par rapport à la période du 1er au 2e trimestre 2022

- Les données proviennent de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE-PME. Les données présentées ici sont issues des informations provenant des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA (EDI-TVA). Il s'agit du chiffre d'affaires (CA) déclaré par les entreprises sur les déclarations de TVA des périodes concernées.
- Les données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 110 000 entreprises au niveau régional. Les données ont été calculées sur un périmètre d'entreprises présentes lors d'une période analysée et lors de la même période de l'année précédente, qui n'ont pas changé de code NAF et dont l'établissement principal n'a pas changé de département entre ces deux périodes. Les évolutions sont calculées en glissement annuel (une période par rapport à la même période de l'année précédente) et corrigées des jours ouvrés.
- Les entreprises dont le CA mensuel ou trimestriel dépasse 3 fois l'écart-type du CA mensuel ou trimestriel moyen des entreprises du même secteur d'activité (niveau 1 - sections) ont été écartées de l'analyse. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros sont également écartées de l'échantillon analysé.
- Afin de prendre en compte encore plus finement les impacts de la crise sanitaire, les mesures de restriction et le confinement, certains filtres ont pu être désactivés, notamment ceux excluant les entreprises dont le CA était à 0 sur les périodes analysées ou cumulant au moins la moitié de leurs déclarations à 0 sur la dernière année. Certaines déclarations à néant réalisées lors des mois de confinement, de restriction ou lors du mois de juillet ont pu être prises en compte afin de rendre compte de la réalité de l'activité des entreprises.
- L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. L'ICA est affiché dans les cartes et graphiques en base 100 en N-1. Un ICA de 102,1 signifie une augmentation de 2,1% par rapport à la même période de l'année précédente.
- Effet de base : un effet de base peut survenir lorsque l'évolution d'une variable entre N et N-1 varie non pas en raison d'une variation du niveau de la variable entre ces deux dates, mais principalement en raison de l'évolution antérieure (entre N-1 et N-2). À titre d'exemple, si une entreprise a subi une forte baisse d'activité entre N-1 et N-2, alors il y a plus de chance que l'évolution soit positive entre N et N-1.
- L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés. L'ICAC est affiché en évolution en % dans les graphiques.
Les secteurs correspondent à la nomenclature d'activités française - NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)
 - Niveau 1 (sections), soit 21 secteurs.
 - Niveau 5 (sous-classes), soit 732 secteurs.
- Pour en savoir plus sur l'actualité et les spécificités économiques, financières, juridiques, comptables, fiscales et sociales, consultez les analyses sectorielles sur www.bibliordre.com.

Infographie réalisée par :